

**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 3 AVRIL 2015**

**L'an deux mille quinze, le treize avril à 18 h**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS :** **A. DECAGNY** - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - ~~N.TAJDIRT~~ - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M.-P.ROPITAL - ~~C.DI POMPEO~~ - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

**EXCUSES ayant donné pouvoir :**

**Nicolas LEBLANC** (à Jean-Pierre COULON) - **arrivé pour la question n°2**

**Yves ZUMSTEIN** (à Arnaud DECAGNY) - **Denis DEJARDIN** (à Mehdi GAMRA)

**Sophie CORDIER** (à Marie-Christine MORETTI) - **Christophe DI POMPEO** (à Marie-Pierre ROPITAL)

**EXCUSES :**

**Marc DANNEELS** : **arrivé pour la question n° 2**

**Jean-Yves HERBEUVAL**

**ABSENT(S) :**

**Mehdi GAMRA** à partir de la question n° 26

**Denis DEJARDIN** à partir de la question n° 26

**Naëlle TAJDIRT**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS**

**OBJET N° 1 : Quatre jours de Dunkerque - Accueil de l'arrivée d'une étape et autorisation de signature du contrat d'engagement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment les articles L.211-11 et suivants,

Vu le Code de la Route, et notamment son article L.411-6,

Vu le Code du Sport, et notamment ses L.331-5 et suivants, et L.332-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2112-1, L.2211-1, L.2221-1 et L.2222-7,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Considérant que l'Association « 4 jours de Dunkerque », association issue de la loi de 1901 aux statuts renforcés, organise l'épreuve cycliste par étapes du même nom et propose à la Ville de Maubeuge d'accueillir l'arrivée de la seconde étape de l'édition 2015, reliant Fontaine Au Pire à Maubeuge, le 7 mai.

Considérant qu'un contrat d'engagement définit les obligations des co-contractants et notamment celles de la Ville de Maubeuge engagée en qualité de Ville-étape et co-financier.

Considérant que l'association, assurée pour cette manifestation, s'engage à prendre en charge le service d'ordre dépendant de la Gendarmerie nationale et de la Police Nationale et à favoriser la promotion de la Ville de Maubeuge.

Considérant que le personnel municipal et notamment les agents de la Police Municipale assure sur la Commune le dispositif de sécurité au niveau des différents accès et carrefours.

Considérant que la Ville apporte également un appui technique au bon déroulement de la manifestation, à la sécurité de la course et au choix des espaces destinés à l'implantation de l'arrivée.

Considérant que, dans la cadre de la manifestation, la Ville met à disposition du matériel tel que des barrières, de la signalétique mais également des locaux, des parkings et les branchements aux différents réseaux permettant à l'organisateur de s'installer dans les meilleures conditions.

Considérant que la mise à disposition de matériel se fait, conformément aux dispositions du Code précité, à titre onéreux.

Considérant qu'outre la mise à disposition, la convention prévoit un co-financement de la Ville et de la C.A.M.V.S, s'élevant à 19 200€ T.T.C pour chaque partie.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider que la Ville de Maubeuge sera Ville-étape des Quatre jours de Dunkerque 2015,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le contrat d'engagement et d'effectuer toutes les démarches afférentes,

- D'autoriser l'engagement de la dépense correspondante qui sera imputée sur le Budget Communal prévu à cet effet.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **Décide** que la Ville de Maubeuge sera Ville-étape des Quatre jours de Dunkerque 2015,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le contrat d'engagement et d'effectuer toutes les démarches afférentes,
- **Autorise** l'engagement de la dépense correspondante qui sera imputée sur le Budget Communal prévu à cet effet.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.***

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**